

Suivi des plafonds

- Fermeture des catégories Cadres du Grand Nord et Sud Est depuis la semaine 27
- Fermeture de la catégorie Employés hors projets de transformation depuis la semaine 30
- Alerte sur la fermeture des 2 dernières catégories Cadres du Grand Ouest et de l'Ile de France vraisemblablement fin septembre.

Bassins	Cadres	Plafonds	Solde
Grand Nord	70	70	0
Grand Ouest	121	122	1
Ile de France	181	187	6
Sud Est	142	142	0
Total Général	514	521	7

Rétractations enregistrées depuis fin Aout

- 3 rétractations d'employés hors 5 projets ayant permis la validation de 3 candidatures déposées durant la semaine de départage et après application des critères
- 1 rétractation d'un cadre de la région Sud Est ayant permis la validation d'une candidature déposée dans la semaine suivant le départage
- 1 rétractation d'un cadre de la région Ile de France portant le nombre de départs restant possibles de 5 à 6
- 3 rétractations de cadres de la région Grand Ouest

Nombres de dossiers en recours depuis le 04 septembre 2019 :

10 après validation des CSE.

La substitution : Qui est concerné ?

- Tous les collaborateurs, qui ne sont pas directement concernés par des suppressions de postes au titre des 5 projets, peuvent se porter volontaires au départ par substitution.
- Le départ est alors conditionné à un remplacement effectif sur leur poste par un collaborateur directement concerné par un des 5 projets, avec l'accord de ce dernier.

La substitution : Le processus

- Le salarié volontaire au départ se rapproche de son référent RH pour identifier le substitut parmi les 5 projets, qui pourrait le remplacer à son poste
- Si aucun substitut n'est identifié, le départ ne sera pas possible
- Si un substitut est identifié, il est validé par le directeur de magasin
- Un conseiller Altédia appelle alors le collaborateur pour finaliser son dossier de candidature
- Le salarié dépose son dossier sur la boîte Mail dédiée :
candidature.rcc.carrefour@lhaltedia.fr
- Le salarié est informé par mail de la validation définitive de sa candidature

A savoir : La substitution est valable à l'ensemble du territoire et n'est donc pas limité à l'établissement.

Questions / Réponses

***Qui valide la demande de poste des salariés ?**

C'est le service RH en relation avec l'espace Mobilité

***Quelle réponse sera apportée aux salariés qui ont fait une demande de recours ?**

Une explication détaillée leur sera transmise précisant l'analyse de leur dossier (chronologie, raisons du refus, dysfonctionnement ou pas etc.....)

***Fo demande que l'on nous présente le détail des centres de formation dans le cadre Activité Humano Pluriels pour la prochaine commission**

Membres de la délégation FO : Isabelle SABARD, Bruno BIGUET, Cyril BOULAY

Prochaines Commissions:

02 Octobre et 16 Octobre 2019